

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 9 mars 2020

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOSES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 mars 2020

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Marchés de travaux Eco-rénovation Refuge des Bouillouses : attribution.

Le lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Pyrénées à La Mairie de Mont-Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet : afin de favoriser notamment l'itinérance (randonnées sur plusieurs jours) sur le territoire et améliorer la qualité d'accueil des randonneurs, excursionnistes ainsi que touristes, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la réhabilitation du refuge gardé des Bouillouses.

La réhabilitation de cet hébergement touristique se veut exemplaire et en adéquation avec les orientations du SCoT et les objectifs du Parc naturel régional : « Vers un tourisme durable – une destination touristique quatre saisons ».

Le marché de travaux correspondant est alloté en 15 lots. La présente consultation concerne 14 lots ; le lot 1, Déconstruction, étant déjà été attribué (délibération du 1^{er} octobre 2018) et les travaux réalisés.

Montant estimatif des 14 lots décrits ci-dessous : 1 263 650,00 € HT.

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 11 mois.

Les travaux devraient se dérouler en deux phases : avril à novembre 2020, avril à juillet 2021.

La Commission MAPA réunie ce jour a proposé les choix suivants :

Lot	Entreprise	Montant € HT	Observations
Lot n°2 : Désamiantage.	CAMAR	6 800,00	
Lot n°3 : Démolition, gros œuvre, réseaux sous dallage.			Négociation sur le prix et la valeur technique
Lot n°4 : Charpente bois, couverture, structure bois isolée, ITE, bardage et couverture métallique.	ECOBOIS	276 255,77	
Lot n°5 : Etanchéité.	SAPER	9 935,99	
Lot n°6 : Serrurerie.			Négociation sur le prix
Lot n°7 : Cloisonnements, doublages.	R.B.A.	60 092,81	
Lot n°8 : Carrelage, faïence.	RENOVBAT	31 102,18	
Lot n°9 : Menuiserie bois.	DECAL	65 000,00	
Lot n°10 : Menuiserie aluminium.	S.P.M.	13 075,00	
Lot n°11 : Peintures, revêtements sols souples.			Négociation sur le prix et la valeur technique
Lot n°12 : Plomberie, CVC, chauffage, chaufferie bois, équipement de silo, panneaux solaires.	INSTAL CERDAGNE	239 263,88	
Lot n°13 : Electricité, courants forts et faibles.	E.G.A.	64 367,90	
Lot n°14 : Panneaux isothermes, production de froid.	ORTA	30 680,00	
Lot n°15 : VRD.	COLAS	59 492,90	

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

– **D'approuver les propositions de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus :**

- **Attribution des marchés pour les lots 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15.**

- **Négociation pour les lots 3, 6 et 11.**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour signer les marchés attribués (lots 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15), ainsi que tous documents afférents à ces marchés.**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien les négociations (lots 3, 6 et 11).**
- **D'autoriser le Président, agissant en tant que responsable du pouvoir adjudicateur, à retenir les offres négociées les plus avantageuses, selon les critères désignés au Règlement de consultation.**
- **D'autoriser le Président à signer les marchés (lots 3, 6 et 11) correspondants avec les entreprises retenues après négociation, ainsi que tous documents afférents à ces marchés négociés.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mont-Louis, le 9 mars 2020

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 16-03-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 16-03-2020
NOTIFICATION FAST

